



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-570

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay / Direction générale du GHU Paris-Saclay**

75-2023-10-05-00011 - Arrêté n°024-2023 de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique APHP Université Paris Saclay (14 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique**

75-2023-10-05-00012 - Décision n° 2023 - 32 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages)

Page 18

75-2023-10-05-00013 - Décision n° 2023 -33 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)

Page 23

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Université Paris-Saclay

75-2023-10-05-00011

Arrêté n°024-2023 de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la  
santé publique APHP Université Paris Saclay

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature APHP. Université Paris Saclay n°024-2023

**Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris Saclay**

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-Universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021.

## ARRETE

### ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

#### 1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé :

- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU.**

#### 1.2 DIRECTION DE SITE :

##### **Rappel des trigrammes :**

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

SPR : Sainte Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

##### **1.2.1 Site Antoine Béclère (ABC) :**

**Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital, en charge du site Antoine Béclère**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital, en charge du site Antoine Béclère**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric LE ROY a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Najat BENARAB, Directrice des soins, en charge du site de Béclère,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.

##### **1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :**

**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge du site Bicêtre**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge du site Bicêtre**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Roxane PINNA, Directrice des soins du site Bicêtre,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité.

### **1.2.3 Site Paul Brousse :**

**Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge du site Paul Brousse**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge du site Paul Brousse**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital, Adjoint la Directrice des ressources humaines,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins, du site Paul Brousse,

### **1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini :**

**Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site d'Ambroise Paré,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge, par intérim, du site Raymond Poincaré,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré"
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

### **1.2.5 Site de Berck**

**Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

### **1.2.6 Site de Raymond Poincaré :**

**Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge, par intérim, du site Raymond Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, par intérim, en charge du site Raymond Poincaré**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Raymond Poincaré:

- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré",
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins, faisant fonction, en charge du site de Raymond Poincaré,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

### **1.2.7 Site d'Ambroise Paré :**

**Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site Ambroise Paré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site Ambroise Paré**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Marion BOUSQUIE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Ambroise Paré, à :

- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré",
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

## **ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,

- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28 ;
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G4, G5, G6, G28, F8.

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
  - Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
  - Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
  - Mathieu REBAUDIÈRES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines, Responsable de la politique sociale et du temps de travail.
  
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
  - Sophie BERNARDEAU, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines d'Ambroise Paré,
  - Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Raymond Poincaré ;
  - Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Sainte-Périne,
  - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Bicêtre,
  - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine Béclère,
  - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Paul Brousse,
  - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck ;
  - Léa BOIREAU, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable de la protection sociale de Bicêtre ;
  - Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
  - Marjorie LAUTIER, Adjointe des Cadres Hospitaliers ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail de Paul Brousse ;
  - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, d'Ambroise Paré.
  
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
  - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, d'Ambroise Paré.
  
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
  - Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
  - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Paul Brousse et Bicêtre,



- Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Péline et Berk-sur-mer,
  - Sophie MICHEL, Adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie d'Antoine Béclère ;
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
  - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Paul Brousse et Bicêtre,
  - Sophie MICHEL, Adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie d'Antoine Béclère ;
  - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadre hospitaliers, Responsable carrière paie, sites Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Péline et Berk-sur-mer.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Cadre de santé, Responsable de formation de Bicêtre.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
- Robert SAYEGH, adjoint administratif en charge de la gestion du temps de travail.
- B. En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales.

Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C -2, 4 et 5, F :

- Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers,
  - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales GHU Paris Saclay,
  - Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres hospitaliers, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement du directeur **en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
  - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière,
  - Hamza LAFDILI, Directeur adjoint parcours patient et performance,
  - Alya KECHAOU, Responsable du parcours patients – Filière médecine.
- D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.
- E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
- Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
  - Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification
  - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients,

- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
- Sophie OUDINOT, chargée de mission, Chargée des relations usagers sur le site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise Paré, Raymond Poincaré, Sainte Périne ;
  - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers sur le site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne ;
  - Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers sur le site de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck ;
  - Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers sur le site de Sainte Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte Périne, Ambroise Paré, Raymond Poincaré ;
  - Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers sur le site de Paul Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux de Paul Brousse, Antoine Béclère, Bicêtre ;
  - Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers sur le site de Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, Paul Brousse, Antoine Béclère;
  - Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck ;
  - Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers sur le site d'Antoine Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine Béclère, Paul Brousse, Bicêtre.
- F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1 :
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
  - Laurence CHARTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
  - Malek KAABACHE, Adjoint administratif,
  - Francis SAPOR, Adjoint des cadres hospitaliers.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et H1 :
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
  - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière.
- G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical,
  - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5 :
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
  - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale,
  - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
  - Pierre CHABANNE, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
  - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
  - Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre,
  - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Chargé de sécurité de Bicêtre,
  - Omar TAFTICHT, Adjoint au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
  - Dénia LITIM, Adjointe au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
  - Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse,
  - Zaher OULD CHICK, Adjoint au Chargé de sécurité de Paul Brousse,
  - Mathis GAUJARD, Responsable sécurité du site Ambroise Paré,

- Philippe CORMIER, Chargé de sécurité de l'hôpital Maritime de Berck,
- Éric VINCENT, Chargé de sécurité du site de Sainte Périne,
- Christophe GEORGES, Responsable du service de sûreté du site Raymond Poincaré.

H. En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information,

I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3:

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.

b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :

- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud
- Franck GRANDIN, Chargé de mission,
- Pascale LECOINDRE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
- Sylvie BRIFFOTEUX, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Marie-Camille BUCHER, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

J. En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :

- **Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière**, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat/Intérim.

K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K

- Fabienne BANCHET, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins (FF) du site Raymond Poincaré,
- Najat BENARAB, Directrice des soins en charge du site Antoine Béclère,
- Roxane PINNA, Directrice des soins, en charge du site de Bicêtre,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins, en charge du site Paul Brousse.

L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Claire RICHARD**, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

### **ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

#### En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice adjointe chargée des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Jérôme JOLY, Directeur Maintenance du GHU,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT et PBR.

En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- **Éric ADNET**, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à :

a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- **Francis KRAUSE**, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,

- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs du GHU Paris Saclay,
- Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée de missions.

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des Investissements** pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,
- **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 ;
- **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat** pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3,

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1 et C9 :
- Laurence CHARTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
  - Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
  - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif,
  - Francis SAPOR, Adjoint des cadres hospitaliers.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
- Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
  - Sarah DANO, Ingénieure restauration du Groupement Hospitalier,
  - Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des Investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT, PBR et ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,

- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT et PBR,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR – SPR,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements du site RPC,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité.

En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Cécile PIVERON, Responsable de la régie du site Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Sylvie BRIFFOTEAUX, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Marie-Camille BUCHER, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,

- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation et du mécénat**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière**, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat/Intérim.

En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mathieu REBAUDIERES, Mathieu Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs du GHU Paris Saclay,
- Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée de missions.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Aldric EVAIN, Directeur d'hôpital, Adjoint la Directrice des ressources humaines,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines.

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Directeur des soins,
- Gwenn PICHON NAUDE, Directrice d'hôpital,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital.

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Site hôpital Raymond Poincaré :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Sophie BRUN, Directrice d'hôpital,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,
- Camille COTIS, Directrice d'hôpital,

- Laurence BOCCARA, Directrice des soins
- Marina VOLANTE, Attachée d'Administration Hospitalière.

#### Site hôpital de Berck :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Laurence DEWIDHEM, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques,
- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Alain PIEPLU, Cadre supérieur de santé.

#### Site hôpital Ambroise Paré :

- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Sophie BERNARDEAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins,
- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital ;
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière,

#### Site hôpital Sainte Périne :

- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur,
- Delphine RENIER, Attachée d'Administration Hospitalière hors site,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Gwenolée ABALAIN, Directrice d'hôpital,

#### Site hôpital Antoine Béclère :

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Jonathan DEMERDJIAN, Cadre administratif,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Sarah DANO, Ingénieure restauration,
- Jérôme FERLIN EGGERS, Cadre paramédical,
- Fatima THOR, Directrice des soins,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Christine KACI-LEVEQUE, Directrice des soins.

#### Site hôpital Bicêtre :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Roxane PINNA, Directrice des soins,
- Flore CLEMENT, Directrice d'hôpital,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,
- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Léa BOIREAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Glenn TANGUY- LATUILLIERE, Directeur d'hôpital ;
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins ;
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Jean-Baptiste OLLIVIER, Ingénieur en organisation,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers.



Site hôpital Paul Brousse :

- Marjorie LAUTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital,
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital,
- Delphine LAMOURET, Directrice d'hôpital.
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital.

**ARTICLE 5 ABROGATION**

L'arrêté de délégation de signature n°2023-017 du 5 septembre 2023 est abrogé.

**ARTICLE 6 EXÉCUTION**

Le Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 05/10/2023,

**Christophe KASSEL**  
Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP.Université Paris-Saclay

**SIGNE**

Direction régionale et interdépartementale de  
l hébergement et du logement

75-2023-10-05-00012

Décision n° 2023 - 32 portant subdélégation de  
signature en matière administrative



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement**

**DÉCISION n° 2023 - 32**

**portant subdélégation de signature en matière administrative**

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 07 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2019 portant nomination de M. Patrick GUIONNEAU, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 29 avril 2019 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n° 75-2023-10-02-00011 en date du 2 octobre 2023 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Patrick GUIONNEAU, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,
- M. Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n° 75-2023-10-02-00011 susvisé, pour le département de Paris.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GUIONNEAU, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, à :

- Mme Rosaline FOUQUEREAU, adjointe au directeur de l'unité départementale de Paris

- Mme Johana BERTHAU, cheffe du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Evelyne GRENECHE, adjointe à la cheffe du service de l'accueil et de l'hébergement,
- Mme Caroline BRAY, responsable du pilotage du Samusocial de Paris.

- Mme Marie DUCHENY, cheffe du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Valentine BRAIVE, adjointe au chef du service du logement,
- Mme Margaux DEROUES cheffe de la mission du droit au logement opposable,
- M. Aurélien BARBEY, adjoint au chef de la mission du droit au logement opposable,
- M. Ludovic GERMAIN, chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Elodie HANNOUCENE, adjointe au chef du bureau de l'accès au logement,
- M. Meddy KACY, adjoint au chef du bureau de l'accès au logement,

- Mme Djamila HURAUULT, cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État et M. Cédric LARVET, adjoint au chef du bureau,
- Mme Magali FEROU, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs et M. Matthieu SIHRENER, adjoint à la cheffe du bureau,

- M. Alexandre JANIN, chargé de mission Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et Accompagnement vers et dans le logement
- M. Gustave ENEZIAN, chargé de mission Politiques d'attribution et mixité sociale.

- M. Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Julie BENOIT, adjointe à la cheffe du service habitat et rénovation urbaine,
- M Sébastien CORNU, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine, Mme Milala MAMBU , adjointe au chef de bureau et Mme Isabelle STACKOWICZ adjointe au chef de bureau
- M. Bruno CHABROL, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
- Mme Camille BRUYANT cheffe du bureau de l'habitat indigne,
- Mme Agnès CRACCO, adjointe à la cheffe du bureau de la lutte contre le saturnisme,
- Mme Juliette TERNY, chargée de mission habitat privé.

### **Article 3**

Sont exclus de la présente délégation les actes mentionnés à l'article 3 de la délégation préfectorale n° 75-2023-10-02-00011 susvisée.

### **Article 4**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

### **Article 5**

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **05/10/2023**

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de  
l hébergement et du logement

75-2023-10-05-00013

Décision n° 2023 -33 portant subdélégation de  
signature en matière d ordonnancement  
secondaire



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement**

## **DÉCISION N° 2023 -33**

### **portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU le code de la commande publique,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,



- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n°2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Christophe NOËL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU Vu l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2019 portant nomination de M. Patrick GUIONNEAU, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 29 avril 2019 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° 75-2023-10-02-00010 du 2 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 75-2023-10-02-00010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Patrick GUIONNEAU, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,

- M. Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 75-2023-10-02-00010 susvisé.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GUIONNEAU, la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Rosaline FOUQUEREAU, adjointe au directeur de l'unité départementale de Paris

- Mme Johana BERTHAU, cheffe du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Evelyne GRENECHE, adjointe à la cheffe du service de l'accueil et de l'hébergement

- Mme Caroline BRAY, responsable du pilotage du Samusocial de Paris

- Mme Frédérique DOUMAT, responsable de la mission d'appui, d'inspection et de contrôle

- Mme Charlotte BOURGOIS, responsable de la veille sociale au sein du bureau de veille sociale et de l'hébergement d'urgence

- M. Nicolas BOUQUET responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de veille sociale et de l'hébergement d'urgence

- M. Kevin VIGILANT, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de veille sociale et de l'hébergement d'urgence

- M. Emmanuel DE CHABOT, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Elisa ETCHEGARAY, responsable Asile - Migrants au sein du bureau de l'hébergement d'insertion et de l'asile

- Mme Cécile JONATHAN, responsable du bureau insertion par le logement

- Mme Marie DUCHENY, cheffe du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Valentine BRAIVE, adjointe à la cheffe du service logement,
- Mme Margaux DEROUES, cheffe de la mission du droit au logement opposable,
- M. Aurélien BARBEY adjoint au chef de la mission du droit au logement opposable

pour les engagements et mises en paiements effectués dans le cadre du marché d'externalisation DALO

- M. Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Julie BENOIT, adjointe à la cheffe du service habitat et rénovation urbaine,
- M. Sébastien CORNU, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du bureau de l'amélioration et de l'habitat privé,
- Mme Camille BRUYANT, cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme
- Mme Agnès CRACCO, adjointe à la cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

### **Article 3**

Demeurent réservés à la signature du préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les marchés publics et avenants d'un montant supérieur à 500 000€.

### **Article 4**

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement de Paris à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

M. HUMEZ-BOUKHATEM Jonathan  
Mme BENOIT Julie  
M. CORNU Sébastien  
Mme STACKOWICZ Isabelle  
Mme BRUYANT Camille  
Mme CRACCO Agnès  
Mme FEROUZ Magali  
Mme TOURNIER Audrey  
Mme CORBIERE Sylvie

Mme BERTHAU Johana  
Mme Evelyne GRENECHE  
Mme Frédérique DOUMAT  
Mme BRAY Caroline  
Mme ETCHEGARAY Elisa  
Mme VIGILANT Kevin  
M. BOUQUET Nicolas  
M. DE CHABOT Emmanuel  
Mme BOURGOIS Charlotte  
M. SIHRENER Matthieu  
Mme DUCHENY Marie  
Mme BRAIVE Valentine  
Mme DEROUES Margaux  
M. BARBEY Aurélien  
Mme DETOURBET Anne  
Mme JONATHAN Cécile

#### **Article 5**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

#### **Article 6**

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05/10/2023

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Laurent BRESSON